

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal

Séance du 04 Décembre 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à vingt heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de Michel DUAULT, Maire.

Etaients présents :

MM DUAULT Michel, Maire – GLAIS Marie-Thérèse - LECHEVALIER Casimir - THOMAS Yvonnick,
Adjoints.

M BARAZER Nona - M BLOT Anthony - MME ELIE Laëticia – M HERVAULT Olivier – MME JAMIN
Sandrine - M PILLET Frédéric – M QUIGNON Olivier – MME RUBIN Sylvie - MME THOMAS
Aurélié -

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

MME NOGUES Sandrine a donné pouvoir à MM DUAULT Michel
MME RATTINA Sandra a donné pouvoir à MME GLAIS Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : M BARAZER Nona

Ouverture de la séance à 20h15

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13 Novembre 2025

Ajout des points suivants :

- ✓ **DOMAINE ET PATRIMOINE**
- Projet de demande d'application du Régime Forestier dans le cadre de la révision du plan de gestion

I. DOMAINE ET PATRIMOINE

1– Délibération n° 2025-78

Demande d'application du Régime Forestier dans le cadre de la révision du plan de gestion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de demande d'application du Régime Forestier sur les parcelles énumérées dans le tableau suivant, propriétés de la commune de Monterfil et situées sur le territoire communal de Monterfil :

Commune de Situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface Cadastrale
Monterfil	A	1172	Les Épinais	0,504
Monterfil	A	1173	Les Épinais	5,483
Monterfil	A	1174	Les Épinais	1,569
Monterfil	A	1175	Les Épinais	2,034
Monterfil	A	1178	Les Épinais	2,442
Monterfil	A	1179	Les Épinais	1,708
Monterfil	A	1180	Les Épinais	1,689
Monterfil	AC	0010	Landier de la Roche	1,9246
Monterfil	ZE	0012	La Haute Bruyère	2,652
		Total		20,0056

TOTAL : 20 hectares 00 ares 56 centiares

Cette opération est souhaitée dans le but d'intégrer des parcelles boisées à la forêt communale, dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter le projet et demande à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour application du Régime Forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant

2– Délibération n° 2025-79

Vente partie chemin communal Le Chêne

Par délibération N° 2025-71 du 13 Novembre 2025, le Conseil Municipal a procédé au déclassement du domaine public de la partie de chemin communal situé « Le Chêne » aboutissant à la route N° 103, afin de permettre la vente à MM NOGUES Denis, riverains.

Le bornage de ce terrain est en cours de réalisation par un géomètre, aussi, il convient de définir le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-ACCEPTE de vendre au profit de MM NOGUES Denis la portion du chemin communal située au lieu-dit « Le Chêne » et aboutissant à la route n°103 sur la base de 1 € le mètre carré.

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les compromis de vente et actes notariés à intervenir sachant que les frais de géomètre et notariés restent à la charge des riverains.

2-Information : Plan de gestion des landes (rapporteur Michel Duault)

Le compte-rendu de la réunion de présentation détaillée du plan de gestion des landes par le bureau d'étude Biotope et Abo Energy du 07 novembre 2025 est présenté en cette séance.

Ce plan avec les actions détaillées proposées est téléchargeable sur ce lien sécurisé : <https://nextcloud.abo-wind.fr/s/MxGo3PHYDPQroE9>

II. BATIMENTS COMMUNAUX

3- Délibération n° 2025-80

Rénovation thermique habitation 2 rue de la Mairie – Demande de subvention au titre de la DSIL et du Fonds Vert

Michel DUAULT, Maire, rappelle aux membres présents que, par délibérations N° 2025-36 du 19 Juin 2025 et N° 2025-72 du 13 Novembre 2025, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la réhabilitation de la couverture et à l'isolation thermique des murs par l'extérieur de l'habitation située 2 Rue de la Mairie.

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL et du Fonds Vert.

Parmi les opérations éligibles, figure la rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables.

Le financement de cette opération est présenté comme suit :

DEPENSES	H.T.	TTC
	13 250,00	14 575,00
Toiture	€	€
Prolongement des rives	720,00 €	792,00 €
	30 975,00	32 678,63
Rénovation murs extérieurs	€	€
VMC et complément isolation	5 000,00 €	5 275,00 €
Electricité	6 000,00 €	6 330,00 €
Frais divers	2 000,00 €	2 110,00 €
Etude énergétique	566,67 €	680,00 €
	58 511,67	62 440,63
TOTAL	€	€

RECETTES

Subventions

		17 553,50
DSIL	30%	€
Fond Vert	15%	8 776,75 €
Brocéliande Communauté		1 000,00 €
		31 181,42
Fonds propres		€
		58 511,67
TOTAL		€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter cette opération de rénovation thermique de l'habitation située 2 Rue de la Mairie
- De solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL et du Fonds Vert – exercice 2026.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

III. QUESTIONS DIVERSES

- Vœux de la municipalité
Dimanche 11 janvier 2026 à 10h30
- Journée bénévole 2026
Samedi 25 avril 2026
- Fixation des Conseils Municipaux de 2026

Jeudi 22 janvier 2026
Jeudi 12 février 2026
Jeudi 12 mars 2026
Jeudi 9 avril 2026
Jeudi 21 mai 2026
Jeudi 18 juin 2026
Jeudi 9 juillet 2026
Jeudi 10 septembre 2026
Jeudi 8 octobre 2026
Jeudi 19 novembre 2026
Jeudi 10 décembre 2026



Clôture de la séance du Conseil municipal à 22 h 03 mn